

COMMUNE DE SAHUNE
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 4 MAI 2026

ORDRE DU JOUR :

- **Délibération** : Adhésion à un groupement de commandes d'électricité et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents / SDED
- **Délibération** : Engagement pour mission maîtrise d'œuvre architecte
- **Délibération** : Marché saisonnier 2026, tarifs et règlement
- **Tournée cantonale 2026**
- **Point urbanisme**
- **Comptes rendus diverses réunions**
- **Questions diverses**

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 11

Présents : Jennifer MOURRE, Olivier BRUN, Roxane FELIX, Henri GRAUGNARD, Cécile GAUTHIER-FOURNIER, Jérôme FELIX, Marie-France ROMIEU, Robin DUROSELLE, Isabelle SERAIN, Renaud LOZOUET, Julie OUVRARD.

Secrétaire de séance : Robin DUROSELLE

Madame le Maire remercie les conseillers présents et ouvre la séance à 20h30.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 avril 2026 :

Le compte rendu du 7 avril 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1 – Délibération : Adhésion à un groupement de commandes d'électricité et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents / Territoire d'Energie Drôme 26

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que, depuis le 1^{er} juillet 2007, le marché de l'électricité est ouvert à la concurrence pour tous les consommateurs.

Les collectivités territoriales qui souhaitent bénéficier des prix de marché doivent, pour leurs besoins propres en énergie, recourir aux procédures prévues par le Code des marchés publics pour la sélection de leurs prestataires.

Dans le cadre de son groupement d'achat, Territoire d'Energie Drôme (TE26) engage actuellement le renouvellement de son accord-cadre pour l'achat d'électricité couvrant la période 2028-2031.

Le Tarif Réglementé de Vente (TRV) appliqué par EDF, dont bénéficie la commune, constitue un cadre sécurisant.

Les règles de commande publique imposent un renouvellement de l'accord-cadre tous les 4 ans. Ainsi, pour intégrer le prochain dispositif, la commune doit impérativement délibérer avant le 30 mai 2026.

A défaut, il ne pourra rejoindre le groupement qu'à l'échéance suivante, soit en 2032.

La commune de SAHUNE est consommatrice d'électricité pour ses bâtiments et équipements.

Ses besoins sont estimés à 42 253 KWh par an et se répartissent sur 13 Points de Livraison.

Le coordonnateur du groupement est Territoire d'énergie Drôme, TE26. Il sera chargé d'organiser, dans le respect du Code des marchés publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire afin de permettre de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Il est acté que pour les points de livraison actuellement au Tarif Réglementé de Vente (TRV), le basculement vers une offre de marché ne sera déclenché que par un marché subséquent démontrant une compétitivité économique supérieure au TRV. Le maintien au TRV est la règle par défaut.

La CAO du groupement sera celle de Territoire d'énergie Drôme, coordonnateur du groupement.

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation d'adhérer au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

2 – Délibération / Engagement pour mission maîtrise d'œuvre architecte

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que Le cabinet URBARCHI a été chargé dès 2025 d'étudier la faisabilité d'une urbanisation des terrains situés au-dessus de la mairie (en zone AU du village).

Madame le Maire explique que, lors du lancement de ce projet, il a été omis de délibérer sur la mission de Monsieur Amunatégui du Cabinet URBARCHI et propose aux conseillers de régulariser la situation en reconnaissant la décision de réaliser l'étude de faisabilité d'une construction pour lotir les terrains situés au-dessus de la mairie et d'attribuer le contrat d'étude au cabinet URBARCHI et CEREG (sous-traitant).

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

3 – Délibération / Marché saisonnier 2026, tarifs et règlement

La commune organise cette année son 7^{ème} marché communal hebdomadaire saisonnier.

Madame le Maire propose aux élus le renouvellement de ce marché de producteurs et artisans pour la saison 2026 (chaque mercredi de la saison estivale de 18h à 20h) et l'adoption du règlement 2026 ainsi que les tarifs.

Une réunion avec les différents exposants se tiendra en Mairie Vendredi 15 mai.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

4 – Tournée cantonale 2026

Comme chaque année, les Conseillers départementaux rencontreront les élus de la commune afin de faire un état sur les dossiers à prévoir en 2026.

Cette visite est programmée Jeudi 21 mai 2026.

5 – Point urbanisme

Les organismes SOLIHA et le bureau d'études EPORA se sont réunis en Mairie pour accompagner le projet d'urbanisme de la commune.

Une convention entre ces différents intervenants sera prochainement établie afin de démarrer ce projet.

6 – Comptes rendus diverses réunions

Maison sociale SIVOSOC : Depuis le mois d'avril, la présidence du Sivosoc incombe à Madame Patricia Gielly, maire de Curnier.

Un projet est en cours pour installer la climatisation dans les divers locaux du Pôle Sanitaire Médico-Social (AASHN, local médical et infirmier).

Jurés d'Assises : A partir de l'ensemble des listes électorales de l'ancien canton de Rémuzat, le 28 avril 2026, il a été procédé à un tirage au sort pour établir la liste « préparatoire » des jurés d'assises pour l'année 2027.

Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues : En présence des élus, un état des lieux des différentes digues a fait apparaître des ouvrages existants à mettre aux normes.

Pôle Sanitaire Médico-Social : L'année 2025 a été marquée par des changements importants notamment concernant la gouvernance de l'association.

Fin 2025, a été actée la fin de la direction commune avec les hôpitaux en concluant une convention avec l'ADMR.

Le PSMS reste confronté à des difficultés récurrentes telles que le recrutement de personnel qui ne permet pas de répondre à l'ensemble des besoins.

De plus, après plusieurs années de déficit, la trésorerie du PSMS reste fragile.

Toutefois, le PSMS bénéficie d'aides de la part du Département.

Association Animation Sociale de Haut Nyonsais : Un grand nombre d'activités gratuites sont à l'initiative de l'AASHN.

La séance est levée à 22h30

